

Image not found or type unknown



Succession - mariage selon séparation des bien

Par **haras**, le **27/01/2008 à 18:01**

Bonjour,
Mon papa très malade se remarie selon le régime de la séparation des biens en décembre 2007 et 30 jours plus tard il décède. Le notaire m'informe que la nouvelle belle-mère a droit à 25 % de la succession (villa - placements etc) exonéré de tout droit de succession plus l'usufruit de la villa pour 12 mois malgré que son domicile fiscal est toujours à l'étranger (Suisse) à 5 km du domicile de mon papa.
Comment je résoudre ce problème - hériter une villa à 75 % - payer environ 30 % de droit de succession et de payer 25 % du patrimoine à ma nouvelle belle-mère ?
Est-il n'y a pas une possibilité de contester quelques choses ?
Merci pour vos suggestions.
Haras

Par **Jurigaby**, le **27/01/2008 à 20:04**

Bonjour.
Désolé mais non, votre belle mère est bien héritière de votre papa.